

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 21 mars 2017, à la salle municipale de l'Hôtel de Ville, à compter de 15h30.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : Zéro

RÉSOLUTION NO : 2017-03-6369

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 15h32.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2017-03-6370

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Camion 10 roues avec benne basculante
5. SSIRK - Remplacement du bateau pneumatique
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

Abrogée par
la résolution
2017-03-6376
le 27 mars 2017

RÉSOLUTION NO : 2017-03-6371

OCTROI DE CONTRAT – CAMION 10 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE

ATTENDU QUE le 1^{er} mars dernier, la Municipalité lançait un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Lac-des-Écorces le vendredi 17 mars 2017 à 11h;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, à l'heure légale d'ouverture des soumissions, soit :

Camion Freightliner Mt-Laurier inc.	160 286.03 \$
Équipements Lourds Papineau inc.	166 791.89 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été analysées et qu'après vérification des documents de soumission, celle de Camion Freightliner Mt-Laurier est déclarée non conforme, car aucune garantie de soumission n'accompagnait ladite soumission, alors que celle d'Équipements Lourds Papineau inc. est conforme et sans erreur pour les montants inscrits au formulaire de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à la majorité des conseillers présents – quatre pour (Serge Piché, Louise Lafrance, Éric Paiement et Normand Bernier) et deux contre (Gaétan Brunet et Yves Prud'Homme) :

- d'octroyer le contrat relatif à la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante à Équipements Lourds Papineau inc. pour un montant de 166 791.89 \$ toutes taxes incluses.
- de se prévaloir des garanties optionnelles suivantes, prix taxes en sus :
 - Garantie sur le moteur – 5 ans/160 000 km 3 740.00 \$
 - Garantie sur la transmission – 5 ans/km illimité 620.10 \$

Il est également résolu d'emprunter ces sommes au fonds de roulement tel que prévu lors de l'établissement du budget 2017 et de rembourser le tout sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-03-6372

SSIRK – REMPLACEMENT DU BATEAU PNEUMATIQUE

ATTENDU QUE le bateau pneumatique Zodiac 1998 du SSIRK nécessite des réparations de patching et de coutures dont les coûts sont estimés à 4 200 \$, plus taxes, en plus de réparations au plancher;

ATTENDU QUE le coût d'achat d'un nouveau bateau pneumatique est estimé à 7 200 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter plutôt pour l'achat d'un nouveau bateau pneumatique pour le SSIRK.

Cette dépense sera assumée par les trois municipalités parties à l'entente selon le pourcentage établi pour 2017, soit :

Lac-des-Écorces	50%
Chute-St-Philippe	30%
Kiamika	20%

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2017 du SSIRK, la municipalité de Lac-des-Écorces effectuera des réaménagements budgétaires de comptes d'entretien afin de couvrir le montant de sa quote-part.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-03-6373

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 16h13.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe